



2023/16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Mars 2023

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Procurations : 1

Convocation
10 Mars 2023

Délibération Numéro

2023.16.03.07

Objet :

**VOTE BUDGET
PRIMITIF 2023**

Le seize mars deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique.

Absents excusés

M. AUBER François, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène
Monsieur AUBER ayant donné procuration à M. CAPOT Gérard

Secrétaire de séance : Madame GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget 2023 sera voté en nomenclature M57.

Monsieur le Maire précise que dans la nomenclature M 57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.
Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits.

Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023, présenté à la commission finances du 9 mars 2023.

Le budget total 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 406 216.00€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation
10 Mars 2023

Délibération Numéro

2023.16.03.07

Objet :

**VOTE BUDGET
PRIMITIF 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2023 de la Commune de Beuzeville La Grenier pour l'exercice 2023,

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le travail de la commission finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal, réunie le 9 mars 2023,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **Arrête et approuve** le budget primitif 2023 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT	 1 053 966.00€	 1 053 966.00 €
 INVESTISSEMENT	 352 250.00€	 352 250.00€
 TOTAL	 1 406 216.00€	 1406 216.00€

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 190 000.00€.

- **Vote** le budget 2023 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par Opération au niveau de la section d'investissement
- **Autorise** M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gérard CAPOT